

„ que. Vous avez prétendu que tous les ci-
„ toyens fussent égaux en droits : & ç'a été pour
„ asservir ceux que vous dépouilliez. Et vous
„ exigez que nous jurions *de maintenir la*
„ *liberté* ! Vous voulez donc que nous ju-
„ rions de réprimer votre tyrannie ? „

L'auteur montre ensuite quel est le véritable sens que la Convention attache au serment, sens qu'aucun chrétien ni honnête-homme ne peut adopter. Il n'en discute pas moins les raisons par lesquelles quelques personnes ont cru pouvoir faire le serment. Parmi ces raisons, il en est une tout-à-fait remarquable ; si elle ne paroît pas convaincante, elle a dans ses détails une certaine justesse, & présente un tableau très-faillant. „ Faites-vous attention que le serment
„ qu'on vous demande, n'est point un véritable serment ? Il n'est serment que de nom.
„ Jusqu'ici chez tous les peuples, jurer étoit
„ prendre Dieu à témoin de la vérité de sa
„ parole ou de sa promesse. Ici ce n'est plus
„ cela. L'assemblée prétendue nationale ayant
„ banni la Divinité de sa constitution, & voulant gouverner la société sans l'intervention
„ de Dieu, qu'elle méconnoît avec réflexion ;
„ ne veut plus qu'il soit question de Dieu ni
„ dans les traités, ni dans les contrats, ni
„ dans les promesses, ni dans les sermens des
„ citoyens. Le serment qu'exige la Convention
„ n'est donc pas un serment réel ; ce n'est qu'une
„ parole qui dans le sens des décrétateurs ne
„ signifie rien, n'a aucun rapport à Dieu &
„ n'engage à rien. Aussi voyez-vous que ces
„ athées décrétateurs font tous les jours de pa-